

## WHA2.104. Organisation régionale : Région africaine

La Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé,

Après avoir étudié la question de la création d'une organisation régionale pour l'Afrique ; et

Tenant compte de la décision qu'elle a prise relativement au statut des Etats Membres dans les organisations régionales, ainsi qu'aux droits et obligations des Membres associés et autres territoires dans les organisations régionales,<sup>114</sup>

PREND ACTE de la discussion relative à une consultation des Etats Membres de la région et des Etats Membres qui peuvent participer au Comité régional à titre de Membres, au sujet de la création d'une organisation régionale pour l'Afrique,<sup>115</sup> et attire l'attention du Directeur général sur cette discussion.

*(Sixième rapport de la Commission  
des Questions constitutionnelles, adopté  
à la dixième séance plénière)*